



PING'STAGES Vacances Toussaint 2023

Organisés par le club de tennis de table de Saint Genis-Laval
Avec Tactical-Game, cinéma, récompenses, repas festif final...

Stage 1 : du lundi 23 au vendredi 27 octobre 2023

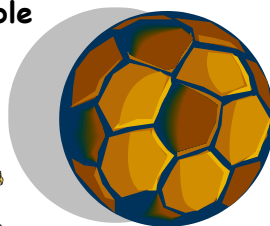
Stage 2 : 30-31 octobre et 2-3 novembre 2023

Saint-Genis Laval



AU PROGRAMME :

Initiation-perfectionnement tennis de table
Multi-activités (jeux, sports-collectifs)
Tactical-Game sur place
Sortie au Méga CGR
Repas organisé le dernier jour
Olympiades avec récompenses



HORAIRES : Tous les jours de 9h à 17h. (Pique-nique à apporter, permanence assurée à partir de 8h30 et jusqu'à 17h30 maxi). Tenue de sport indispensable !

TARIF : Le prix du stage 2 (4 jours) est de **92€**, celui du stage 1 (5 jours) est de **106€ tout compris** (encadrement, animation, récompenses, repas du dernier jour, activités, sorties...)

LIEU : Gymnase d'Aubarède - 81 route de Vourles - 69230 SAINT GENIS LAVAL

RENSEIGNEMENTS : christophe.bonnart@free.fr

AGES : de 8 à 14 ans.

INSCRIPTIONS : Le nombre de places étant limité, merci de retourner au plus vite par courrier le talon ci-dessous complété et le chèque à l'ordre « **TTSGL** » (Chèques vacances et Coupons Sports acceptés) à l'adresse:

M. Roger PERON - 25 rue des Halles - 69230 Saint-Genis-Laval

(Stage annulable en cas de trop faible effectif. Liste des inscrits consultable sur le site du club : « www.ttsgl.com »)

NOM : PRENOM : Né le : / / 20

ADRESSE :

TELEPHONE :

Adresse mail **lisible** :

(à laquelle vous serez envoyées toutes les informations du stage)

Participera au STAGE 1 (5 jours: 106 €) 23-27 octobre: ☐ OUI ☐ NON

Participera au STAGE 2 (4 jours: 92 €) 30 oct - 3 nov: ☐ OUI ☐ NON

Rayer la mention inutile
Entourer celle voulue

Ecole où est scolarisé l'enfant: _____ je souhaite une facture : ☐ OUI ☐ NON

J'autorise mon enfant à partir seul à 17h du Lundi au Vendredi : ☐ OUI ☐ NON

Mon enfant souffre d'allergies : ☐ OUI ☐ NON si oui, lesquelles

Autorisation parentale d'intervention chirurgicale

Je, soussigné(e) père-mère-tuteur légal de l'enfant, autorise le transfert à l'hôpital par un service d'urgence (Pompiers, SAMU) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie, sur l'enfant.

Fait à le / / 2023

Signature des parents ou tuteur légal :

